

Droit immobilier, construction, urbanisme

• Avis :

On peut apprécier l'objectif de la spécialité professionnelle « Droit immobilier, construction, urbanisme » qui consiste à offrir une formation pluridisciplinaire et d'excellence en droit immobilier, de la construction et de l'urbanisme mais en s'appuyant sur une approche transversale, avec autant de matières de droit public que de droit privé. Cet objectif scientifique d'acquisition d'une culture juridique solide, que ce soit du point de vue de la méthode et du raisonnement que des connaissances juridiques dans ces droits spécialisés est doublée d'une visée très professionnelle. L'insertion professionnelle rapide des étudiants est un objectif rendu possible par un fort investissement des professionnels et par une approche pratique des dossiers.

Cette formation s'inscrit bien dans le cadre de la carte des formations. En effet, dans l'offre de formation régionale (Languedoc-Roussillon), c'est le seul diplôme de ce niveau proposé dans cette spécialité. Le champ professionnel est vaste dans la mesure où il couvre des métiers, relevant du secteur privé (cadres dans des sociétés de promotion immobilière et construction, agents immobiliers ou administrateurs de biens, avocats...) et du secteur public (fonction publique territoriale, office HLM...).

8



• Points forts :

- Une cohérence des enseignements, relevant du droit privé et du droit public, entièrement consacrés à l'immobilier, l'urbanisme et la construction. Cette double compétence professionnelle et scientifique demandée à l'étudiant se double de compétences transversales en langues et en informatique.
- Une professionnalisation sans faille passant tant par la participation, au côté d'une équipe universitaire motivée, des professionnels aux enseignements, que par un rapprochement constant avec les organisations professionnelles ou encore l'existence d'un stage de trois mois.
- Une insertion professionnelle réelle est mise en avant par des enquêtes d'insertion professionnelle.

• Point faible :

- L'absence d'alternance ou de formation continue.

• Recommandation pour l'établissement :

Il conviendrait de réfléchir à la mise en place des formules de formation continue ou par alternance.

• NOTATION (A+, A, B ou C) : A+